

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 22

Artikel: Société industrielle
Autor: Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III. Admettons maintenant un accroissement plus favorable. Supposons qu'il entre chaque année *une fois et demie* autant de membres que dans l'année précédente.

La société commence par exemple avec 300 sociétaires. Elle en reçoit la deuxième année 450, la troisième année 675, etc., la douzième année 25,960, la treizième année 38,940, la quatorzième 58,410, la quinzième 87,615, la seizième 131,422, etc.; à ce moment il y aurait 375,442 inscriptions.

La première série serait entièrement pensionnée de :
 25 fr. à la fin de la 5^{me} année de sa formation;
 50 » » 6^{me} » »
 75 » » 7^{me} » »
 100 » » 9^{me} » »
 200 » » 13^{me} » »

La deuxième série pensionnée de :

25 fr. 4 ans après sa formation.
 50 » 6 » »
 75 » 8 » »

La troisième serait pensionnée de :

25 fr. 5 ans après sa formation.
 50 » 7 » »
 75 » 8 ou 9 » »

La sixième série serait pensionnée de :

25 fr. 6 ans après sa formation.
 50 » 8 » »
 75 » 9-10 » »

L'accroissement que nous avons supposé donne lieu à des positions moins inégales entre les sociétaires des diverses années que l'accroissement précédent. Mais d'après le nombre de sociétaires auquel cette progression nous conduit, il est clair que celle-ci ne se réalisera que pendant un petit nombre d'années; puis on retombera dans le premier cas, celui d'un accroissement uniforme, que nous avons vu être si peu avantageux.

Il nous paraît donc évident que cette association *mutuelle* ne mérite pas son nom. Qu'est-ce qu'une mutualité dans laquelle les individus ne reçoivent pas des avantages égaux pour des prestations égales? où les premiers sont toujours servis au détriment des suivants; où les bienfaits de l'institution vont en diminuant avec sa durée, ce qui devrait être l'inverse. Qu'est-ce qu'une société qui en est réduite à vivre, non de ce *qu'elle a*, mais de ce *qu'elle aura*? puisqu'en effet vos espérances de rentes dépendent des séries qui suivront celle dont vous faites partie?

Nous sommes obligés de nous en tenir là sur ce sujet; il y aurait encore à examiner si, en changeant le mode de répartition, on parerait aux inconvénients signalés, et enfin si l'assurance en rentes viagères doit être encouragée dans la population laborieuse de préférence à d'autres modes d'assurance.

Ce sera peut-être pour une autre fois.

G. BRÉLAZ.

Société industrielle.

Pour quiconque a l'habitude des villes d'une certaine importance, comme Genève, Bâle et même Zurich, Lausanne, il faut le dire, offre un aspect peu animé. Le manque de mouvement et de grands ateliers y donne à la population un air de nonchalance qui choque vivement. On y remarque l'absence d'une haute société qui crée les grandes choses, encourage l'industrie, les sciences et les arts. Désireux de voir s'améliorer cet état de choses et augmenter la prospérité de notre pays, nous avons assisté avec un grand plaisir à la séance qui a eu dimanche à l'Hôtel-de-ville, dans laquelle la Société industrielle et commerciale du canton de Vaud a procédé à la distribution des prix accordés aux plus distingués des élèves qui ont suivi les cours qu'elle fait donner gratuitement chaque hiver. Des dessins de machines à vapeur correctement exécutés, des dessins d'ornementation, des cahiers de comptabilité, des boîtes de produits chimiques et plusieurs autres travaux intéressants ont été appréciés par de nombreux assistants. Un peut dire qu'il y avait là un puissant souffle d'avenir. M. Ruchonnet, président de la Société, dans un discours remarquable et religieusement écouté, a fait ressortir les avantages matériels d'un plus grand développement industriel dans le canton; mais il a en même temps signalé, dans quelques phrases empreintes de la plus haute philosophie, les graves inconvénients des grandes fabriques, sous le rapport de la moralité et de la dignité des ouvriers qui y sont agglomérés... « Ces médailles et ces diplômes, a-t-il dit en terminant, sont des titres de noblesse, la noblesse de l'intelligence, qui lutte pour remplir la tâche assignée à l'humanité. »

Nous remercions sincèrement Messieurs les professeurs qui viennent de nous montrer de si beaux résultats de leur dévouement, et tout particulièrement M. Pin, qui, appartenant à la France, ne connaît plus de frontières dès qu'il s'agit d'une œuvre philanthropique.

Espérons qu'à l'avenir le public prendra une part plus active à la noble tâche de la Société industrielle et commerciale, et que des cours semblables seront donnés dans les autres villes de notre canton, qui ne doit pas rester en dehors du mouvement universel. Z.

L'art de conter.

L'art de conter est un art difficile: ne conte pas bien qui veut; combien n'ont pas éprouvé le déboire de manquer l'effet recherché avec beaucoup de peine et d'être soi-même le seul à rire ou le seul ému de ce qu'on vient de dire!...

Conter toujours, a dit la Bruyère, *c'est le caractère d'un petit esprit.* Essayons de mettre la vérité dans tout son jour.

Ou ce sont les choses qu'on nous a apprises qui font le sujet de nos contes; ou bien ce sont celles qui nous